

FRANCE MAYOTTE

FMM N°2257 du vendredi 24 Juillet 2020 - Prix de vente : 1€

MATIN

De GBH au laboratoire :
Des conflits
qui risquent
de durer

Culture / Café culturel de Chirongui

La programmation des spectacles
continue de mettre à l'honneur
cet été les talents mahorais



Santé : Le Sénat à l'écoute de Mayotte
Covid-19 : crise bien ou mal gérée ?

Fonds Européens :
L'Outre-Mer n'a
pas été oublié

Covid-19 :

La Réunion n'est
pas épargnée



Aérien :

Le désamour entre
Air Austral et Air
Mada a été acté



TOUT POUR LE BEBE

ZAZA LAND

25 RUE DU COMMERCE MAMOUDZOU - MAYOTTE

799€

LIT ÉVOLUTIF

An advertisement for ZAZA LAND baby furniture. The background is light blue with yellow and green decorative elements. The text 'TOUT POUR LE BEBE' is in large yellow letters, and 'ZAZA LAND' is in colorful block letters. Below, it says '25 RUE DU COMMERCE MAMOUDZOU - MAYOTTE'. On the right, there is a red price tag with '799€' and a white box with 'LIT ÉVOLUTIF' and an image of a modern baby crib.

Des conflits sociaux qui ne trouvent pas d'issue et risquent de durer

SOCIAL : DE GBH AU LABORATOIRE, LE DIALOGUE NE PASSE PLUS ENTRE DIRECTION ET GRÉVISTES

Le laboratoire de Mayotte est en grève depuis plus d'une semaine. Le conflit s'enlise alors qu'aucune discussion n'a eu lieu entre direction et représentants syndicaux. Du côté du Groupe Bernard Hayot, un mouvement a débuté ce lundi et là encore, le dialogue apparaît au point mort entre deux parties prenantes bien décidées à gagner le bras de fer. À l'aéroport, les agents de sûreté sont eux toujours dans l'attente d'un geste de leur direction concernant certains acquis sociaux.

Les jours passent mais se ressemblent au laboratoire privé du département. Selon Abdallah Ben Housman, représentant du syndicat SUD santé-sociaux au sein de la structure, le statu quo demeure avec toujours aucune discussion avec la direction. En début de semaine, les représentants des grévistes ont pu être reçus à l'ARS qui a promis de formaliser une réponse écrite aux différentes revendications.



Pour l'heure, elle se fait toujours attendre, même si Abdallah Ben Housman a reçu un coup de fil du directeur de cabinet qui a assuré que l'ARS travaillait sur ce dossier afin de trouver une

issue. Par ailleurs, une réunion a eu lieu hier matin entre les grévistes et Issa Abdou Issa, le 4ème vice-président du Conseil départemental en charge du social. Les conditions de travail ont été largement abordées. Le conseiller départemental de Dombéni, également président du Conseil de surveillance du CHM a recueilli les doléances des grévistes et va aborder la problématique de cette grève avec ses collaborateurs. Une deuxième réunion est envisagée prochainement pour tenter de trouver une solution à cette crise partie pour durer.

Une crise, c'est également ce que vit le Groupe Bernard Hayot (GBH) qui vient de racheter Vindémia et par conséquent Bourbon Distribution Mayotte (BDM). GBH n'a pas eu le temps de prendre ses marques que déjà il fait face à une grève au sein des magasins Jumbo Score, Score et Douka Bé. Une partie des salariés réclame un alignement des avantages sur ceux des salariés réunionnais. Mais pour l'heure, là aussi les négociations sont au point mort. Si la direction a accepté certaines revendications des grévistes a commencé par le 13ème mois, les velléités salariales représenteraient un surcoût de 6 millions d'euros. Là où les salariés demandent une augmentation salariale de 150 euros, la direction est prête à offrir 15 euros. À noter que la CFDT a accepté les

propositions de la direction et refuse de soutenir ce mouvement. Reste à savoir si la CGT-Ma réussira à obtenir gain de cause, ou s'il s'agit d'un nouveau coup d'épée dans l'eau.

Au niveau de l'aéroport, si la grève n'est pas encore d'actualité, elle est clairement toute proche de prendre son envol. En effet, les agents de sûreté aujourd'hui rattachés à OSR Sécurité, exigent le respect de la convention collective qui faisait foi jusqu'alors. Selon Salim Nahouda, secrétaire général de la CGT-Ma, « Il ne faut pas que OSR soit une 'entreprise voyou' dans notre département. Il faut que le code du travail soit respecté et que les élections professionnelles soient organisées. » Le syndicaliste rappelle que le travail réalisé par ces agents de sûreté est un travail très sensible car il s'agit de notre sécurité dans les avions. « Il faut que l'employeur est cette notion de sécurité et de sûreté et que les agents puissent faire leur travail convenablement, en toute sérénité », conclut le patron de la CGT-Ma actuellement sur tous les fronts.

Le climat social est tendu et cela même avant une rentrée 2020 qui s'annonce très compliquée à l'heure de faire le bilan de la crise sanitaire. À suivre donc de très près...

Pierre Bellusi

L'INFO KWEZI

0 €/mois à vie !

www.linfokwezi.fr

@MayShopCrea

BARQUETTES ALIMENTAIRES
JETABLES



AUDIM
AUSTRAL DISTRIBUTION MAYOTTE



0269 62 04 51

VOTRE PARTENAIRE EN ÉQUIPEMENT DES MÉTIERS DE L'ALIMENTATION



La crise sanitaire a permis de mettre en lumière les problèmes de Mayotte sur le plan médical

SANTÉ : L'ARS, FRANCE ASSO SANTÉ ET LA DIRECTRICE DU CHM ONT PRIS LA PAROLE AU SÉNAT AVANT-HIER

Ce mercredi 22 juillet, Dominique Voynet, directrice de l'ARS, Catherine Barbezieux, directrice du CHM et Joëlle Rastami de France Assos Santé s'adressaient au sénat en visio-conférence pour justifier et expliquer la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19 à Mayotte.

Si l'on pouvait s'attendre à des congratulations mutuelles de la part des instances impliquées dans la gestion sanitaire de la crise Covid lors de cette audience au Sénat demandée par France Assos Santé, cela n'a toutefois pas été le cas et les nombreuses difficultés rencontrées par le 101^{ème} département ont été mises en lumière.

« Le Covid a été d'une certaine façon une opportunité pour Mayotte », explique la patronne de l'ARS par caméras interposées lorsqu'elle fait le bilan de cette crise sanitaire qui, selon elle, n'est pas encore terminée sur l'île. « Le virus circule beaucoup moins lorsque nous étions en zone rouge mais nous ne sommes toujours pas sortis d'affaire » ajoute t'elle après être revenue, étape par étape, sur les différents épisodes marquants de la crise.

Alors que les données épidémiologiques actuelles sont en légère recrudescence (16 nouveaux cas au 20 juillet, 15 de plus au 21 juillet) Dominique Voynet déclare que « si nous avons connu des milliers de cas de Covid, nous avons été confrontés à peu de situations graves. » Et heureusement, au regard de l'équipement actuel de Mayotte sur le plan médical... Madame Voynet dresse donc le bilan : 403 hospitalisations et 38 décès, dont 3 lors d'Evasan, avant de se déclarer « pleine d'admiration pour cette population de Mayotte qui a fait preuve de courage face à l'épidémie ». Pour Catherine Barbezieux, directrice du CHM, la crise sanitaire s'est passée sous le sigle de l'inquiétude : « Nous avions beaucoup d'inquiétude à la fois parmi les membres du personnel, avec un désarroi de l'ensemble de la communauté médicale et soignante face à ce virus, la peur de ne pas être suffisamment protégés. Mais aussi une inquiétude de la part des usagers. Elle explique qu'ils étaient face à l'inconnu, n'avaient plus « la maîtrise » et que la différence entre les crises précédentes et celle-ci relevait du fait que celle-ci est à la fois nationale et régionale : il s'agit donc de s'adapter aux mesures énoncées par l'Etat, avec l'ARS qui endosse le rôle d'intermédiaire. Elle insiste également sur la réactivité et la solidarité en évoquant les mesures qui ont permis



d'éviter une saturation des quelques 16 lits de réanimation disponibles sur l'ensemble de l'île. Ainsi, alors que le nombre de places nécessaires en réanimation est monté jusqu'à 22 au plus fort de la crise le protocole des évacuations sanitaires avec La Réunion et l'aide du service de santé des armées ayant installé une unité de réanimation dans les murs de santé ont pu aider à gérer l'afflux. Mais tout n'est pas beau dans le meilleur des mondes comme on pourrait le croire à la lecture de ces informations, puisque les faits révèlent en fait le manque drastique de moyens alloués à Mayotte sur le plan médical : « cette crise qui a demandé toute notre énergie, a démontré certaines de nos faiblesses. » Et elle ajoute : « Nous n'avons pas eu de saturation parce que nous avons reçu des aides. Cela montre bien qu'en situation exceptionnelle, les 16 lits sont insuffisants ».

Pour madame Rastami, représentant France Assos Santé, le bilan de la gestion de la crise n'est pas entièrement positif. Elle s'étonne que les représentants des usagers du système de santé n'aient pas été invités aux cellules de crise comme cela s'est fait dans certains départements, à l'instar de La Réunion. Une absence condamnable selon elle puisque la présence des usagers permettrait de faire remonter des informations pouvant aider à la santé communautaire, connaissant des personnes et des ressources pouvant être mobilisées. Pour Mme Rastami aussi, la crise a été « révélatrice des problèmes habituels du système de santé », et « montre la place de la démocratie en santé qui reste à valoriser ». Enfin, la pa-

tronne de l'ARS qualifie d'amateurisme la gestion de la crise par le Ministère des Outremer, avant de revenir sur ce terme d'amateurisme « un peu fort » en expliquant une « impression de réelle difficulté à arrêter une position ministérielle robuste fondée sur les seules considérations sanitaires. » Selon Dominique Voynet, le MOM voulait « marquer de son empreinte l'évolution de la crise, parfois de façon redondante avec le ministère de la santé, et parfois de manière totalement incohérente ». Et la patronne de l'ARS de se réjouir que la gestion de la crise ait été confiée au ministère de la santé, car « la crise a d'abord commencé par être sanitaire. » Et à la question d'une éventuelle mise en danger de vies humaines due à l'absence d'évasan à certains moments, Mme Voynet répond que oui, des vies ont été mises en danger, que la course contre la montre est parfois bien réelle en ce qui concerne les soins et que c'est pour cette raison qu'elle plaide pour que l'avion réalisant les évasans reste à Mayotte après la crise sanitaire : « Je ne veux pas qu'on soit soumis au rythme aléatoire des avions. » Et d'ajouter à cela, concernant les tests de dépistage obligatoires avant d'embarquer depuis Mayotte, qu'il est illogique que notre territoire accueille des personnes possiblement positives mais que ses ressortissants doivent attester d'un test négatif pour quitter l'île : une mesure qu'elle estime discriminatoire pour les habitants de Mayotte.

Enfin, Catherine Barbezieux explique qu'une activité normale a été reprise sur l'ensemble des établissements, à l'exception de certains

dispensaires manquant de moyens en personnel. Ainsi cette année, le secteur médical de Mayotte a connu beaucoup moins de demandes de remplacements ou d'engagements que les années précédentes, constituant un « trou d'air » dans les effectifs.

La crise sanitaire aura, donc, sinon d'avoir été une opportunité, permis aux instances compétentes de réévaluer autant leurs forces que leurs faiblesses. Et au-delà, de faire remonter jusqu'aux oreilles du gouvernement cette connaissance plus précise des besoins et des nécessités réelles du secteur médical. Maintenant, la question va être de savoir si et quand des mesures vont être prises, et si le désert médical de notre île pourra un jour connaître des heures plus radieuses...

Mathieu Janvier

FRANCE MAYOTTE
MATIN

Gérant et directeur de publication : Patrick Millan • **Rédacteur en chef :** Patrick Millan • **Rédacteur en chef adjoint culture et sport :** Léonard Odier • **Rédacteur en chef adjoint économie et social :** Pierre Bellusci • **Rédacteur en chef adjoint environnement et politique :** Anne Constance Onghéna
• **Adresse :** Villa Batrolo, descente Sogéa - BP 258 - 97600 - Mamoudzou • **Tél :** 02 69 600 385 • **Portable :** 06 39 27 70 90
Mail : sandrine.france.mayotte@gmail.com
• **RCS Mayotte :** N°14 921/2010 • **CNIL N° :** 1426774 • **N°ISSN :** 2108-6931 • **Date de 1^{ère} parution :** 10 mai 2010 • **Périodicité :** quotidien d'information générale • **Imprimeur :** Imprimah - RNI Mayotte - 97 600 Mamoudzou • **Immatriculation CPPAP :** 0919 I 92453

Le désamour Air Austral – Air Madagascar a été acté en plein Covid

TRANSPORT AÉRIEN : UN DIVORCE QUI FAISAIT FIGURE DE CHRONIQUE ANNONCÉE

En mars 2017, France Mayotte annonçait à sa Une "Un géant est né" pour évoquer le mariage entre les compagnies aériennes Air Austral et Air Madagascar.

En effet, à l'époque, cela faisait des mois qu'Air Madagascar volait en crabe et affichait de mauvais résultats financiers qui impactaient son fonctionnement. Les retards cumulés, les vols annulés, les défaillances multiples et les interdictions de vols dans le ciel européens avaient ainsi achevé la flotte qui avait été rebaptisée "Air peut-être" par les voyageurs agacés.

Mais les maux profonds ne dataient pas d'hier et la compagnie aérienne malgache avait lancé en avril 2016 le processus de recherche de partenaire stratégique en vue de son redressement. D'après la direction générale, elle avait envoyé 35 cahiers d'informations à l'endroit des investisseurs potentiels, des transporteurs aériens, des banques, des investisseurs privés, jugés intéressés par cette participation au capital de la compagnie aérienne malgache.

À l'issue de cette démarche, sept sociétés s'étaient manifestées, parmi lesquelles se trouvaient Air Mauritius, Airlink, Air Austral, Kenya Air-

ways et Ethiopian Airlines. Seules Air Austral et Ethiopian Airlines avaient été retenues et il fallait encore les départager.

Le plan de redressement de la compagnie Air Madagascar consistait alors à rétablir la rentabilité opérationnelle de la compagnie aérienne et à trouver un partenaire stratégique d'investissement. Pour le Conseil d'Administration d'Air Madagascar, le choix était fait. Un choix qui devait constituer un tremplin permettant à la compagnie nationale de redécoller et de reprendre pleinement son envol après avoir traversé de nombreuses zones de turbulences.

Ainsi, lors de sa réunion du 13 Mars 2017, le Conseil d'Administration avait pris la décision de recommander à l'Etat malgache la désignation de la compagnie Air Austral en tant que soumissionnaire préféré.

Cependant, il n'y avait pas de prise de pouvoir de la part de la compagnie réunionnaise dans la mesure où l'Etat malgache souhaitait rester actionnaire majoritaire à hauteur de 51% alors qu'il détenait plus de 90% des actions.

Mais un accord de principe scellait le mariage : ne pas faire venir d'autres compagnies extérieures. Madagascar ne respectera pas le Deal et



une foire d'empoigne aura débuté avec l'arrivée d'Ethiopian Airways sur la grande île.

Cela faisait ainsi des mois que le divorce était annoncé, il vient d'être acté.

"Comme annoncé depuis quelques mois, les compagnies Air Austral et Air Madagascar ont signé le 21 juillet 2020, un protocole d'accord entérinant la sortie définitive d'Air Austral du capital d'Air Madagascar, dont l'Etat malgache et la CNAPS (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale) reprennent officiellement le contrôle et la gouvernance" annonce Air Austral de manière officielle.

Cela vient donc clôturer le partenariat capitalistique établi en 2017 entre les deux compagnies et se matérialise concrètement par un échange de parts - Air Austral échangeant les parts de la CNAPS contre des parts d'Air Austral dans Air Madagascar et ce, sans aucune incidence financière pour les deux parties. Dans la foulée de la signature, les 3 administrateurs nommés par Air Austral ont présenté leur démission permettant ainsi une recomposition du Conseil d'Administration d'Air Madagascar. "Dans un contexte sanitaire et économique mondial qui conduit chacun à repenser ses fondamentaux, les nouvelles ambitions du gouvernement Malgache, souhaitant reprendre en main le destin et la destinée de sa compagnie nationale, ont amené Air Austral à considérer que sa sortie totale constituait l'option la plus raisonnable. Les accords signés traduisent cette volonté commune des deux sociétés de poursuivre leurs propres ambitions, choix et orientations stratégiques" précise la direction d'air Austral pour justifier ce désamour loin d'être soudain.

Mais Air Austral ne perd pas son optimisme pour autant malgré ces

temps troublés de Covid-19 qui impacte tant l'aérien.

"Ces trois années de partenariat auront posé les bases d'un développement futur pour chacune des deux compagnies. Le groupe Air Madagascar, réorganisé, au produit modernisé et aux capacités de vol rétablies, peut désormais, grâce à des financements nouveaux, se projeter à l'international et capitaliser sur un réseau domestique maillé et plus performant. La création de la filiale Tsaradia, constituée en effet désormais un maillon essentiel du secteur économique, et notamment celui du tourisme. Air Austral, sur sa ligne stratégique mise en œuvre depuis quelques années, a conforté son positionnement, aujourd'hui incontesté de compagnie leader de l'océan Indien, de par la diversité de son réseau régional et la connectivité offerte vers la zone depuis l'Europe. Durant ces années, elle a en effet bâti une offre forte et cohérente visant à diversifier les possibilités de déplacements de et vers La Réunion et Mayotte d'une part, et vers Madagascar d'autre part, où la compagnie et sa filiale Ewa proposent aujourd'hui 7 points de desserte" poursuit ainsi Air Austral.

En effet, si le partenariat stratégique entre les deux compagnies prend fin aujourd'hui, Air Austral, tout comme Air Madagascar, ne ferment aucune porte à d'autres collaborations futures. "Les partenariats commerciaux établis et les synergies mises en place pourront au bénéfice des passagers de l'océan Indien être maintenus pour autant qu'ils servent les intérêts mutuels des deux compagnies aériennes" est-il assuré. C'est donc la fin d'une épopée, la "mort" d'un géant et ce, à une heure où les frontières malgaches demeurent fermées pour cause de Covid-19.

Samuel Boscher

MAY'ACCESSOIRES

La classe à petits prix

Maroquinerie

Bijoux plaque or et argent

Bijoux fantaisie

CHAUSSURES

Cosmétique

DEUX BOUTIQUES

KAWENI
Route nationale du pole emploi

MAMOUDZOU
Centre-ville 27 rue du commerce

Ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 17H30 sans interruption
et le samedi de 8H30 à 14H

Pas de test au départ de La Réunion pour Mayotte et pourtant...

COVID-19 : DES MESURES DE PRÉCAUTION QUI VONT À SENS UNIQUE

Le décret n° 2020-860 du 10 juillet dernier prescrit des mesures pour faire face à l'épidémie de Covid-19, notamment quant aux règles liées aux transports aériens. Le nouveau texte aligne les règles de déplacement de la métropole vers Mayotte sur celles applicables aux autres collectivités d'outre-mer, notamment pour les protéger d'une éventuelle évolution défavorable de la situation sanitaire en métropole, en justifiant d'un dépistage virologique réalisé moins de 72 heures avant le vol.

Ainsi, pour les passagers des vols métropole - Mayotte, les voyageurs de plus de onze ans doivent désormais justifier d'un test Covid 19 négatif réalisé dans les 72h avant l'embarquement. Ce résultat négatif est obligatoire et est demandé dès l'enregistrement. Le passager doit également présenter une attestation sur l'honneur qu'il ne présente pas de symptômes



et qu'il n'a pas connaissance d'avoir été en contact avec un cas confirmé de Covid-19 dans les quatorze jours précédant le vol.

Depuis le 18 juillet, la compagnie aérienne refuse l'embarquement au passager qui ne présente pas ces documents.

L'exigence d'un test négatif et

d'une attestation sur l'honneur placent donc Mayotte dans le droit commun des déplacements ultra-marins.

Pour les passagers des vols Mayotte - métropole

"Les voyageurs n'ont pas besoin de justifier d'un test Covid 19 négatif avant l'embarquement. Ils doivent présenter une attestation sur l'honneur qu'ils ne présentent pas de symptômes et qu'ils n'ont pas connaissance d'avoir été en contact avec un cas confirmé de Covid-19 dans les quatorze jours précédant le vol" indique la préfecture lorsque l'ARS met en place justement lesdits dépistages. Il faudrait savoir...

Pour les passagers des vols Mayotte - La Réunion, les voyageurs de plus de onze ans doivent justifier d'un test Covid 19 négatif réalisé dans les 72h avant l'embarquement. Ce résultat négatif est obligatoire et est demandé dès l'enregistrement. Bref, la procédure reste la même...

Cependant, à leur arrivée à La Réunion, les passagers en provenance de Mayotte se voient prescrire une mesure de septaine stricte par arrêté préfectoral.

En attendant, les réunionnais qui souhaitent venir ne souffrent pas des mêmes contraintes.

En effet, pour ceux qui effectuent les vols Réunion-Mayotte, le test PCR Covid 19 n'est pas obligatoire même s'il est "fortement recommandé".

Les autorités recommandent de refaire un test 7 jours après le

voyage, afin de vérifier que les voyageurs ne sont pas porteurs du virus. "Sans être obligatoire cette recommandation est un acte de civisme permettant de limiter au maximum la propagation du virus" indiquent les autorités.

Il y a donc deux poids deux mesures entre les deux départements lorsque la préfecture de La Réunion et l'Agence Régionale de Santé annoncent 6 nouveaux cas de Covid-19 enregistrés, portant le bilan total à 645 cas depuis l'apparition du premier cas le 11 mars 2020.

Parmi ces six cas, quatre sont des cas importés confirmés suite à un dépistage réalisé 7 jours après leur arrivée et deux sont issus d'évacuations sanitaires.

Hormis les évacuations sanitaires régionales, La Réunion accueille donc toujours les malades et pas en provenance de Mayotte mais de la métropole principalement. Il est donc permis de se demander pourquoi les mesures sanitaires entre les deux départements sont aussi éloignées les unes des autres. Certes, les bilans Covid ne sont pas les mêmes et ne peuvent être comparés, mais les risques extérieurs restent identiques à ceux des voyageurs venant de métropole pour Mayotte devant passer au tourniquet Test. Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dans ce décret...

Samuel Boscher

Hôtel Caribou
Mayotte

Pizzeria

A EMPORTER

06 39 76 03 56

Pizzeria de l'hôtel Caribou
ouverte de 18 h à 21h30

Un plan de 750 milliards qui n'oublie pas l'Outre-Mer Français

COVID-19 : DES FONDS EUROPÉENS OUI MAIS PAS N'IMPORTE COMMENT...

Les 27 dirigeants de l'Union européenne ont conclu un accord qualifié en début de semaine par Emmanuel Macron "d'historique" pour relancer l'économie de l'UE. En quoi cet accord concerne les Outre-Mer et Mayotte ?

Ce plan d'un montant de 750 milliards d'euros a effectivement été approuvé par les 27 pays composant l'Union européenne au terme de cinq jours intenses de négociations opposant les pays dits "frugaux" - en particulier les Pays-Bas - à l'Allemagne et la France faisant front commun. A 5h31 du matin, Charles Michel, le président du conseil européen avait alors tweeté "Deal!" criant ainsi son sentiment victorieux.

Dans les faits, pour soutenir l'économie européenne confrontée à une crise inédite causée par l'épidémie de Covid-19, un fonds de 750 milliards d'euros a donc été acté. Il se compose de 390 milliards de subventions, alloués aux Etats les plus frappés par la pandémie et 360 milliards d'euros de prêts. L'enveloppe est là, mais elle va plus loin puisqu'elle est adossée au budget à long terme de l'UE (2021-2027). Budget qui s'élève à 1 074 milliards d'euros, soit environ 154 milliards d'euros par an.

Le président de la République Emmanuel Macron a cependant précisé que la France toucherait 40 milliards d'euros et sera le troisième pays bénéficiaire après l'Italie et l'Espagne, pays

les plus affectés par la Covid. Cela correspond à 40% des dépenses du plan de relance français évalué à 100 milliards d'euros, a-t-il encore précisé. Néanmoins, le chef de l'État a également ajouté que ce budget européen permettrait de "financer nos régions, et en particulier nos régions ultramarines".

Dans quelle mesure ?

La veille du sommet des chefs d'États, Sébastien Lecornu le nouveau ministre de l'Outre-mer avait précisé que la France avait porté dans ce débat autour de cet accord de relance européen "des demandes spécifiques pour les Outre-mer" qui ont été "entendues".

Ainsi, l'allocation pour les régions ultrapériphériques (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte et Saint-Martin) est passée à 1928 millions d'euros contre 1400 millions d'euros initialement prévus. Ces sommes permettront selon le ministre de "financer des projets d'infrastructures et de formation dans les RUP".

Mais encore et plus loin de nous, dans un communiqué, le ministère des Outre-Mer précise que dans le cadre de ces négociations de Bruxelles, "l'enveloppe allouée aux pays et territoires d'Outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Barthélemy et les Terres australes et antarctiques françaises) s'élève à 444



millions d'euros. La part territorialisée de cette enveloppe augmente de 4% en euros par rapport au budget 2014-2020".

Enfin, le ministère des Outre-mer ajoute dans son communiqué que "pour la première fois dans l'histoire européenne, le budget est lié aux objectifs climatiques : aucun projet qui dégrade le climat ne peut être soutenu et 30% des fonds sont réservés pour la transition écologique".

Le taux de co-financement maximal des projets est resté fixé à 85%, comme pour la précédente génération. C'est un élément important qui

n'était pas acquis.

Il est donc permis d'imaginer que la piste longue pourrait être financée à 85% par l'Europe ? Ce n'est pas un acquis là non plus et pourtant, c'est ce qui s'est produit pour les Açores.

Ce plan de relance européen est donc une bonne chose, il faudra désormais assurer la démonstration que nous sommes en mesure de consommer ces fonds et d'en faire bon usage pour commencer à écrire l'après Covid-19, ce qui ne sera pas une mince affaire...

Samuel Boscher

Ballou N°1

PRIX ★ CHOIX ★ QUALITÉ

MT-125
6350 €
5250 €



YS-125
3750 €
3300 €



YZ-FR 125
6650 €
5500 €



OFFERT

- CASQUE
- GANTS
- ANTIVOL
- IMMATRICULATION

MAMOUDZOU :
92 rue du commerce - 0269 61 12 21

CONCESSIONNAIRE YAMAHA
Voir modalités de règlement en magasin

Le faucon pèlerin, une espèce de rapace menacée entame sa période de reproduction

ENVIRONNEMENT : ILS NE SONT QUE DEUX COUPLES RECONNUS À REPRÉSENTER L'ESPÈCE À MAYOTTE

Au cœur de ce précieux écosystème mahorais riche en espèces de volatiles protégés, il en est une toute particulière qui fait l'attention du GEPOMAY : le faucon pèlerin.

Espèce très rare à Mayotte, il est possible d'observer des faucons pèlerins en plein vol, par-delà le sol mahorais. En étant très chanceux du moins, car il n'y a pour le moment que deux couples répertoriés sur l'ensemble de l'île. Des couples que le GEPOMAY, organisme de protection des oiseaux de Mayotte, suit à la trace lors de leur période de reproduction entre juin et novembre. Tous les 15 jours lors de cette période, un observateur se rend sur les espaces de nidification de ce petit rapace de 15 cm assimilable à l'épervier, pour tenter d'identifier d'éventuels nouveaux individus. Si l'espèce est présente sur l'ensemble des continents, l'on sait depuis 2014, moment de la première



©T. Ferrari Gépomay

identification du nid situé dans la Cadema, qu'elle est une espèce « nicheuse » de Mayotte : elle y établit son nid et reste toute l'année sur l'île. Il a fallu attendre 2018 pour

qu'un deuxième nid soit identifié, sur un îlot au large de Mayotte dont la localisation exacte doit être tenue secrète, pour couper court à d'éventuelles velléités de braconnage.

En plus d'être rare à Mayotte, le faucon pèlerin est également une espèce menacée et classée vulnérable sur la liste rouge des espèces menacées, et protégée par arrêté préfectoral depuis l'an 2000. Afin d'en savoir plus sur l'espèce, d'identifier plus précisément le nombre d'individus présents sur le sol de Mayotte, le technicien qui suit les couples est chargé de déterminer avec précision le nombre de poussins issus de la portée. Avec 2 poussins par couple connu l'an dernier, il est à espérer que les chiffres soient au moins aussi positifs à l'issue de cette saison de reproduction. Il faudra encore attendre 4 à 5 semaines pour être fixé...

Si le nombre de couples de faucons pèlerins reconnus est encore extrêmement faible, le GEPOMAY estime toutefois que qu'il pourrait y en avoir beaucoup plus que deux, peut-être même une dizaine. Et ce parce qu'on a pu observer des faucons à proximités des falaises, lesquelles sont des sites de nidification favorables pour cette espèce, bien

que celle-ci puisse vivre dans un environnement varié. Les hauteurs appréciées des faucons ont également quelques avantages : limiter le dérangement, et donc une forme de menace particulièrement conséquente pour une espèce déjà réduite à quelques individus. Toutefois, lors du premier site de ponte identifié, à savoir une décharge sauvage ponctuée d'allées et venues humaines, le dérangement anthropique avait poussé les individus à abandonner le nid quelques années durant. Le site étant ensuite devenu légal et les déplacements humains plus encadrés, le couple de faucons a pu réintégrer sa zone de nidification initiale. Si les fonds le lui permettent un jour, le GEPOMAY souhaiterait prospecter vers ces sites afin d'avoir le fin mot sur la réalité effective de la présence des faucons pèlerins sur l'île. Pour l'heure, l'organisme de protection des oiseaux fait appel au grand public et à l'ensemble de ses bénévoles pour leur communiquer toute observation ou information sur l'espèce, afin d'augmenter toujours plus les connaissances pour l'instant limitées sur l'espèce. Enfin une bonne excuse pour avoir la tête en l'air...

Mathieu Janvier

Le Café culturel de Chirongui continue de mettre à l'honneur les talents mahorais cet été

CULTURE : LA PROGRAMMATION DES SPECTACLES DES PROCHAINES SEMAINES SERA HAUTE EN COULEUR

La programmation du café Culturel pour la période du 23 juillet au 6 août vient d'être annoncée : le lieu mettra une fois de plus à l'honneur des talents locaux, et proposera des spectacles, des soirées à thème, une exposition et des journées d'animations dédiées au sport et aux jeux.

C'est une belle initiative que le Café culturel de Chirongui et sa programmation plus que variée de spectacles et de festivités diverses. Et ce, tout particulièrement au sein d'un département où les initiatives pour valoriser l'art et la culture gagneraient beaucoup à se voir multiplier.

Ainsi, depuis le 4 juillet dernier, le Café culturel, dernier organe en date du pôle culturel de la ville de Chirongui inauguré au tout début de l'année, multiplie les festivités. Après déjà trois semaines d'existence, la qualité de la programmation du Café n'est plus à prouver : en dépit de la crise sanitaire, de nombreux artistes ont déjà eu l'occasion d'ambiancer la terrasse du Pôle culturel Abaine Madi Dzoudzou, comme le comédien Hervé Herelle, le musicien Jahjah Mukaidi et ses vinyles reggae, le groupe

Boueni Vista Social Club ou encore le rappeur mahorais YaoYawoo.

Ce samedi, le jeune Bridjiss marquera le début de week-end avec son set hiphop-trap 100% mahorais qui débutera à partir de 18H30. Le mardi 28 juillet, les visiteurs pourront profiter d'un après-midi d'animations spéciales avec des jeux et du sport (axé sur le fitness) accessibles aux petits comme aux grands à partir de 14h.

Le jeudi 30 juillet, le groupe Jahpo, habitué de la scène locale, s'emparera de la scène du Café culturel pour un concert aux couleurs du reggae, à 18h30 également. Le premier août, à la même heure, les musiciens en herbe comme les plus confirmés pourront participer à une scène ouverte pour une session de jam qui sera l'occasion pour plus d'un de montrer son talent. Il faudra toutefois s'inscrire auprès des services du Café. Le mardi 4 août, c'est le groupe Les oiseaux de passage mené par le musicien Abou Chihabi qui envoûtera le public au son de la flûte, de la clarinette, du saxophone et de la guitare. Enfin, le jeudi 6 août à 18h30, le Café culturel sera témoin d'une soirée dédiée à l'univers du conte. En partenariat avec la médiathèque, une soirée consacrée aux contes traditionnels



mahorais offrira à ses participants un voyage dans l'imaginaire et dans la tradition grâce au talent des conteurs. Tout le temps de cette programmation, du 23 juillet au 6 août, les visiteurs du Café Culturel pourront profiter d'une exposition mettant en avant les œuvres de Mélusine. L'artiste mélange esthétique et écologie en proposant des œuvres graphiques et colorées créées à partir de déchets recueillis sur les plages, pour un rendu final proche de la mosaïque.

La crise sanitaire n'aura donc pas eu raison de la culture à Mayotte,

et le Café Culturel a su s'adapter aux mesures barrières et aux gestes de distanciation en limitant le nombre de places et en aménageant son espace. A ajouter bien sûr que les spectacles sont entièrement gratuits et ouverts à tous et qu'en dehors de ceux-ci, la terrasse du Café Culturel est ouverte du mardi au samedi à partir de 14h.

Avis à ceux qui sont déjà en vacances et qui auraient peur de s'ennuyer...

Mathieu Janvier

KTV ➔

TOUS LES LUNDIS
19H45

**HÉROS
URBAIN**

NOUVEAU MAGAZINE DE REPORTAGES SUR KTV

Le dernier bilan donné par l'ARS est de 2862 cas de covid-19 à Mayotte

BRÈVES : CRABIER BLANC – SPORT – RISQUE NATURAL – COVID-19

Le Crabier blanc à la hausse ?

Bonne nouvelle pour le crabier blanc ! Selon le dernier bilan communiqué par le GEPOMAY

cédente, ce qui pourrait fausser un peu les chiffres, mais la nouvelle reste toutefois très encourageante pour une espèce largement menacée par l'activité humaine.



concernant la reproduction de l'espèce sur la saison 2019-2020 à Mayotte, l'île aurait accueilli près de 40% de la population reproductrice de la région. Avec un total minimum de 279 couples observés, 180 jeunes volatiles ont pu être comptabilisés à l'envol, contre 135 l'an dernier. Certes, le protocole a quelque peu évolué depuis l'année pré-

Sport et écologie

Le groupe Whatsup Mayotte organise toutes les deux semaines une activité qui donne à ses participants doublement bonne conscience : de la marche à pied au cours de laquelle les déchets de la plage sont collectés et triés. Ou comment concilier ac-

tivité physique et écologie, tout en redécouvrant et en valorisant des sites naturels... La prochaine session de ce concept écocitoyen se tiendra le dimanche 26 juillet à 7h30 à la plage Petit-Moya en petite-terre.

Connaître les risques naturels de son terrain

La préfecture de Mayotte communiquait hier sur un site d'un nouveau genre : celui-ci va permettre à tout acquéreur ou locataire de Mayotte de connaître l'ensemble des aléas naturels auxquels le terrain susdit pourrait être exposé : inondation, mouvement de terrain, recul du trait de côte, submersion marine... Il suffit de zoomer n'importe où sur la carte pour prendre connaissances des risques encourus par la localisation de l'espace concerné, afin de se préparer à d'éventuels aléas naturels. Voilà un site qu'il pourrait s'avérer utile de vérifier avant d'acquérir une parcelle, et ce tout particulièrement à une

heure où le paysage de Mayotte se redessine inexorablement. Le site est disponible à l'adresse : www.information-acquereurs-locataires-mayotte.fr

Le Covid encore et toujours ...

Au dernier bilan fourni par l'ARS, l'on recensait 16 cas en plus ce mardi et 15 autres de mercredi 22 juillet, soit un total de 5 patients hospitalisés au CHM dont un en réanimation, 2614 personnes officiellement guéries et 38 décès. En tout, il y aura eu 53 évacuations sanitaires vers La Réunion à ce jour. Et s'il n'existe pas encore de vaccin contre le coronavirus, l'ARS rappelle tout de même à la population qu'il est fondamental de faire vacciner les nouveaux nés contre la diphtérie, la poliomyélite, le tétanos, la coqueluche et autres maladies graves aux conséquences potentiellement mortelles. Un vaccin, à faire toutefois en respectant les gestes barrières...

MAYOTTE
AISON

**INSTALLEZ-VOUS
DANS LE CONFORT
ET L'ÉLÉGANCE**

DÉCORATION | ÉLECTROMÉNAGER | MOBILIER | IDÉES CADEAUX | EXTÉRIEUR

2 MAGASINS :
KAWÉNI - COMBANI
 0269 625 866

Avis d'attribution



Pouvoir adjudicateur

Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Mayotte (976), le Président, BP 289 - ZI Kawéni, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tel

: +33 269621111. E-mail : babadi.mohamed.ahmed@sieam.fr.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Eau.

Références de l'avis initial paru au BOAMP

Parution numéro : **2020_128 DIFF** - Annonce n° du 2020-05-07

Description du marché

Objet du marché

Marché de maîtrise d'oeuvre de travaux de normalisation de réseaux de distribution d'eau potable

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

71300000

Caractéristiques principales

Type de marché

Services : Services d'entretien et de réparation

Type de procédure

Procédure adaptée

Informations sur l'attribution du marché

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

1: Prix de prestation 60%

2: Valeur Technique 40%

Attribution :

Date d'attribution du marché : 12 juin 2020

Nombre total d'offres reçues : 5

Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué

EMCA, Doujani BP118, 97640, SADA, FRANCE.

Informations sur le montant du marché

Montant (H.T.) : Indéfini.

Informations sur la sous-traitance

Pas de sous-traitance.

Date d'envoi du présent avis

23 juillet 2020

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée (Sarl)

DENOMINATION : ECOPLANETE

SIEGE SOCIAL : 13, rue de la Geôle, 97600 – Mamoudzou (Mayotte)

OBJET : VENTE D'ACTICLES DE VAISSELLE ET COUVERTS JETABLES ET ACTICLES DE DECORATION ET ACCESSOIRES FESTIFS.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1.000 euros

CO-GERANCE : Monsieur BADROUDINE Asgaraly, demeurant au 13, rue de la Geôle, 97600 – Mamoudzou (Mayotte) et Monsieur AKBARALY Caed, Zauare, demeurant au 18, rue du Commerce, 97600 - Mamoudzou (Mayotte),

IMMATRICULATION : au RCS de Mamoudzou (Mayotte)

Offre d'emploi



La Ligue Mahoraise de Football recrute

un(e) Conseiller(e) Technique en charge du Développement et de l'Animation des Pratiques (DAP).

La ligue Mahoraise de de Football est dirigée par un comité de direction, elle est organisée en trois directions principales (direction Technique, direction d'Arbitrage et Administrative) sous l'autorité d'un Directeur Général.

Placé(e) sous l'autorité technique du Directeur Technique Régional, il/elle sera chargé(e) de mettre en place les actions de la FFF qui relèvent du DAP sur la Ligue Mahoraise de Football en liaison avec un collègue.

Le poste, basé à **Mamoudzou**, est à pourvoir au plus tard le 01/01/2021.

MISSIONS

Développement et Animation des Pratiques (DAP)

♦ Participer à l'organisation et à l'observation des pratiques de jeunes

U6 à U1 (garçons et filles) : plateaux et rencontres

♦ Aider les clubs à la création des écoles de football

♦ Animer le réseau des responsables d'écoles de foot

♦ Mettre en place et animer les journées événementielles FFF

♦ Visiter les clubs dans le cadre du label Jeunes FFF et du label Ecole

Féminine de football

♦ Animer le Programme Educatif Fédéral

♦ Participer au développement de la pratique féminine

♦ Mettre en place l'action « foot à l'école »

♦ Mettre en place la pratique futsal chez les jeunes

♦ Participer à l'animation de pratiques diversifiées (beach-soccer, futnet, foot en marchant, foot urbain...)

♦ Organiser des actions en faveur des publics handicapés

♦ Suivre les effectifs et réaliser des statistiques et bilans

♦ Participer à la rédaction du plan d'actions régional du DAP et en rédiger le bilan

Formation des éducateurs

- ♦ Encadrer les formations U7, CFF1, CFF2, assistante technique, futsal base
- ♦ Participer à la formation continue des éducateurs de base
- ♦ Participer aux certifications des CFF et à la certification des UC1/2 du BMF

Projet de Performance Fédéral (PPF)

- ♦ Participer aux détectations U13
- Contexte professionnel
- ♦ Participer à des séminaires nationaux initiés par la DTN
- ♦ Participer aux réunions de coordination de l'Equipe Technique Régionale
- ♦ Participer aux commissions de la Ligue qui relèvent du football de base

COMPETENCES INDISPENSABLES

Savoir-faire :

- ♦ Enseigner et former
- ♦ Animer des réunions, développer et animer un réseau d'acteurs du football
- ♦ Utiliser l'outil informatique pour créer et utiliser des présentations, communiquer et établir des bilans

Savoirs :

- ♦ Connaissance du monde fédéral et de ses institutions
- ♦ Parfaite connaissance des dispositifs liés au DAP et sensibilisation sur les dispositifs de la Formation des éducateurs et du PPF

Savoir-être :

- ♦ Capacité à travailler en équipe
- ♦ Sens du relationnel et exemplarité dans le contexte professionnel

PRE-REQUIS

- ♦ Etre titulaire du BEF
- ♦ Expérience d'encadrement des jeunes indispensable
- ♦ Permis de conduire B

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, sont à adresser au plus tard le 31 août 2020 :

**Durant la période
des vacances,
du 27 juillet au 17
août, votre journal
paraîtra les mardis
et les jeudis.
Toute la rédaction de
FMM vous souhaite
de bonnes vacances**

Avis de constitution

SARL AUTO PLUS

SARL au capital de 1 000 Euros

19 Route d' Andimaka

97650 MTSANGAMOUI

R.C.S Mamoudzou

Le 15/07/2020, On a décidé d'ouvrir un SARL AUTO PLUS

dont le siège social est au 19 Route d' Andimaka

97650 MTSANGAMOUI,

a pour objet:

Entretien et réparation des voitures.

Représenter par deux Associés:

Madame MOHAMADI Amina

et

Monsieur SAINDOU BAMCOLO Moudjitaba.

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, arrêter
les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

(appel gratuit)

Offre d'emploi



Observatoire de la Qualité
de l'Air de Mayotte

HAWA MAYOTTE

L'ASSOCIATION AGRÉÉE DE SURVEILLANCE
DE LA QUALITÉ DE L'AIR DE MAYOTTE



recrute en CDI

UN(E) INGÉNIEUR(E) D'ÉTUDES et D'EXPLOITATION / CHARGÉ(E) de COMMUNICATION

HAWA MAYOTTE est l'organisme en charge de la surveillance de la qualité de l'air, agréé par le Ministère de l'Environnement, sur l'île de Mayotte. Il est membre de la Fédération Atmo France, regroupant l'ensemble des Associations Agréées de Surveillance de Qualité de l'Air (AASQA) du territoire français, et participe au programme national de surveillance de la qualité de l'air. Dans le cadre de ses missions de surveillance réglementaire, de mise à disposition de données et de communication, Hawa Mayotte recherche un(e) Ingénieur(e) d'études et d'exploitation / chargé(e) de communication.

MISSIONS PRINCIPALES

Sous la responsabilité du Directeur, vous aurez en charge l'organisation et la réalisation d'études sur la qualité de l'air ambiant, et dans une moindre mesure, sur la qualité de l'air intérieur : Organisation des campagnes de mesures et interventions sur le terrain ; Validation des données, traitements et exploitations statistiques des données ; Rapportage des données vers le national ; Rédaction de rapports d'études, bilan annuel d'activités, suivi et mise à jour du PRSQA ; Participation active au fonctionnement du système d'assurance qualité de l'AASQA ; Rédaction de notes méthodologiques, procédures et documents « qualité » ; Participation aux travaux nationaux relevant de vos compétences ; Participer à l'astreinte en cas d'alerte ou de crise, et assurer la communication des données et la relation avec les médias ; Chargé de la communication de l'observatoire ; Animation du site Web et des réseaux sociaux de l'observatoire ; Organisation et animation des actions de sensibilisation auprès des scolaires et du grand public ; Exploitation d'outils et programmes informatiques permettant l'automatisation du traitement des données et l'exploitation des productions ;

Préparation des données pour usage interne : cadastre, cartographie, indicateur ; Contribuer à la valorisation des données de mesures, de l'inventaire des émetteurs et à l'appropriation de celles-ci par les partenaires de Hawa Mayotte.

FORMATION, COMPETENCES

Formation Bac+4/5, scientifique-environnement ou équivalent ; Connaissances dans le domaine de la qualité de l'air et de la chimie de l'atmosphère ; Connaissance des émetteurs de pollution et des phénomènes régissant la pollution atmosphérique ; Compétences en bureautique (Office), en traitement informatique et statistique de donnée ; Aisance relationnelle avec des interlocuteurs de différents profils (élus, représentants des administrations, des milieux économiques et scientifiques et associations militantes) ; Bonne maîtrise de la langue française et aisance rédactionnelle ; Rigueur et esprit de synthèse, avec la volonté d'aboutir et de promouvoir une politique environnementale.

DES COMPETENCES COMPLEMENTAIRES**APPRECIÉES**

Maîtrise d'Excel et capacité à développer des scripts informatiques (Python, R...) pour le traitement des données ; Gestion de base de données

(Navicat, PostgreSQL) et des méthodes de requêtes associées, Connaissances en SIG et des logiciels ArcGIS, QGIS et MapInfo ;

QUALITES

Capacité à s'intégrer dans une équipe déjà constituée, autonomie, rigueur et organisation dans le travail, esprit d'initiative et capacité à rendre compte, sens du contact ; Adaptation à la vie insulaire et au dépaysement.

CONDITIONS

Expérience de 3 à 5 ans souhaitée dans le domaine de la Qualité de l'Air ; Contrat à durée indéterminée ; Rémunération annuelle brute : selon la convention nationale des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air et en fonction de l'expérience ; Permis B obligatoire ; Poste basé à Mamoudzou - Mayotte à pourvoir à partir du 1er septembre 2020. Déplacements sur le territoire régional et ponctuellement sur la métropole.

Merci d'envoyer votre candidature

(CV + lettre de motivation)

sous la référence « Hawa Mayotte -
Ingénieur d'études - 2020 »

avant le 1er août 2020 à l'adresse mail
suivante : direction@hawa-mayotte.org

RESTEZ EN SÉCURITÉ

**MAYOTTE SCOOT
VOUS OFFRE**

- + la Carte grise
- + 1 Casque offert
- + 1 Gilet jaune
- + 1^{ère} révision
- + Garantie 2 ans*



RESTEZ LIBRE

*en 4x



sans frais

Paiement en x 4 soit total de 2000€



ZI KAWENI - Immeuble CAF

contact@mayotte-scoot.fr / **0269 62 67 48**

Avis à la population

Informers les acheteurs et les locataires des risques naturels présents, une obligation depuis le 1er avril à Mayotte.

En application de l'arrêté préfectoral n°2019/DEAL/SEPR/636 du 10 décembre 2019, à compter du 1er avril 2020, les acquéreurs ou locataires de bien immobilier, de toute nature, doivent être informés par le vendeur ou le bailleur, qu'il s'agisse ou non d'un professionnel de l'immobilier, des risques et des pollutions auxquels ce bien est exposé. Ainsi, tout bailleur ou vendeur doit fournir un « état des risques et pollutions » dûment complété, en annexe de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente de ce bien immobilier qu'il soit bâti ou non bâti.

Tous les éléments techniques nécessaires pour répondre à cette obligation d'information sont disponibles auprès de la mairie, de la DEAL, en Préfecture et via un site internet développé par la Préfecture et la DEAL de Mayotte. Ce site internet est dédié à la cartographie des risques naturels (inondation, mouvement de terrain, séisme, submersion marine ou recul du trait de côte), et permet de manière très simple de remplir cette obligation en sélectionnant la parcelle concernée puis en téléchargeant le formulaire « État des risques et pollutions » en partie pré-rempli par le site.

Un certain nombre de documents relatifs aux risques naturels sur le territoire de Mayotte sont également en libre téléchargement : arrêtés de prescription et d'approbation des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ou Littoraux (PPRL), Règlement du PPRN (le cas échéant), porter-à-connaissance...

Ce site internet permet également à tout un chacun de prendre connaissance des risques naturels présents sur son terrain. Avec cet outil, en prenant conscience de l'exposition aux aléas de son habitation, il est alors possible de mieux se préparer à la venue d'un aléa naturel et, dans l'hypothèse d'un projet de construction et d'une demande de permis de construire, de mieux penser son projet.

Rendez-vous sur : www.information-acquereurs-locataires-mayotte.fr

The screenshot displays the 'PPR Mayotte - Information Acquéreur Locataire' web application. The interface includes a sidebar on the left with a menu for 'Etat des risques et pollutions' and various filters. The main area features a map of Mayotte with color-coded risk zones. A search box on the right allows users to filter results by 'Communes' (Mtsamboro), 'Sections' (AH), and 'Parcelles' (Parcelles). The map shows parcel numbers and risk zones for the commune of Mtsamboro.

NOUVEAU SUV PEUGEOT 2008

CHANGEZ DE DIMENSION



MOTION & e-MOTION

PEUGEOT

2008 : consommation mixte en cycle WLTP (l/100km) : 4.5 Emission de CO₂ minimum/maximum WLTP (g/km) : 118/141



Z.I. KAWENI - 97600 MAMOUDZOU • TÉL. : 02 69 61 12 12 - SMCI@CAILLE.COM